Centre Hospitalier Camille Claudel
EPSM CHARENTE

# INDEX ÉGALITÉ
## FEMMES-HOMMES 2025

## Le Centre Hospitalier Camille Claudel affiche un score de 91/100

**Indicateur 1**

Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les fonctionnaires et les praticiens hospitaliers à catégorie hiérarchique équivalente

**39/40**

**Indicateur 2**

Égalité de rémunération pour les agents contractuels et les praticiens contractuels à catégorie hiérarchique équivalente

**27/30**



**Indicateur 4**

Écart de taux de promotion de grade entre les femmes et les hommes

**15/15**

**Indicateur 3**

Écart de taux de promotion de corps entre les femmes et les hommes

**10/15**

La loi n° 2023-623 du 19 juillet 2023 renforce l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique, en introduisant l'index égalité professionnelle. Les établissements hospitaliers de 50 agents et plus doivent désormais calculer et publier chaque année des indicateurs sur la rémunération et la situation des femmes et des hommes. Les décrets publiés en date du 21 octobre 2024 relatifs à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération et aux modalités de calcul définissent précisément ces indicateurs et les sanctions en cas de non-conformité.

L'Index d'égalité professionnelle, basé sur une échelle totale de 100 points, est composé de 4 indicateurs pour les établissements de plus de 50 agents de la fonction publique hospitalière dont le budget est inférieur à 200 M€. L'index est calculé en additionnant le score obtenu pour chacun des indicateurs que l'établissement doit calculer.

En cas de résultat inférieur à 75 points, une note d'objectifs de progression de chacun de ces indicateurs est fixée et publiée.